

CONDITIONS D'ADMISSION AU 2^e CYCLE

Les conditions d'admission et d'inscription en master à l'USJ dépendent généralement de **deux critères** :

- Vos titres universitaires
- L'institution où vous souhaitez étudier

À noter : l'USJ accueille tous les élèves et étudiants, quelles que soient leur nationalité, religion ou provenance géographique.

Les conditions générales et obligatoires

Condition 1 : Avoir le baccalauréat

Pour s'inscrire à l'USJ, il est **obligatoire d'être titulaire du baccalauréat libanais ou d'un diplôme reconnu équivalent** par la Commission des équivalences au ministère libanais de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et habilitant l'étudiant à s'inscrire à l'institution concernée.

Condition 2 : Détenir le titre universitaire nécessaire

Généralement, l'admission en master est conditionnée par l'obtention d'un titre universitaire de licence. Selon la formation choisie, cette exigence peut être combinée avec un entretien, une étude de dossier ou un test.

Le titre universitaire détenu est soumis à une étude d'équivalence. La Commission des équivalences de l'USJ est saisie pour étude et verdict.

Les conditions particulières d'admission

Certaines formations à l'USJ ont des conditions d'admission particulières :

- Test d'aptitude en langue française
- Étude de dossier
- Entretien

Parfois les trois sont requis.